

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber: Le messenger suisse de France
Band: 9 (1963)
Heft: 8

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTON DE BERNE

LE CONSEIL FEDERAL S'EXPLIQUE SUR
L'AFFAIRE EHRHARDT

Le Conseil fédéral répond longuement à une question écrite du conseiller national Werner Schmid (ind. Zurich), concernant les essais avec des rayons à ondes courtes, qui devraient servir à combattre les avions faits à Sarnen (O.W.) par le physicien allemand Ehrhardt. Voici la réponse du Conseil fédéral :

« Le ressortissant allemand Hans Ehrhardt est arrivé en Suisse en février 1961, dans l'intention d'y séjourner et de s'adonner à des travaux de technique militaire. C'est la raison pour laquelle il avait pris contact avec le service technique du Département militaire fédéral (S.T.M.). Le 24 février 1961, au cours d'un premier entretien, M. Ehrhardt déclara vouloir se consacrer à des recherches dans divers domaines. Il fut invité à s'adresser à l'industrie privée pour certains travaux, tandis qu'on lui demandait de présenter par écrit ses projets concernant la recherche dans le domaine militaire. Cet exposé, présenté par l'intéressé quelques semaines plus tard, fut soumis à l'appréciation d'un professeur de l'Ecole polytechnique fédérale. L'avis de ce dernier ayant été négatif, le S.T.M. informa par écrit, le 31 mai 1962, le secrétariat pour le développement économique du canton d'Unterwald-le-Haut, avec lequel M. Ehrhardt était en relations, qu'il renonçait à la collaboration de ce chercheur. Les organes de la police des étrangers ne furent toutefois pas renseignés à ce sujet.

Malgré l'attitude négative du S.T.M., le fonctionnaire qui avait été jusqu'alors en relations avec M. Ehrhardt maintint le contact à titre privé, sans en informer clairement ses supérieurs. A sa requête, et en sa compagnie, un physicien du S.T.M. rendit visite à M. Ehrhardt à Sarnen en mars 1962 pour s'informer de ses recherches. Ses conclusions confirmèrent celles du professeur de l'Ecole polytechnique fédérale. On cherche à établir pour quelles raisons le fonctionnaire en cause poursuivit malgré cela ses relations avec M. Ehrhardt. Comme il avait omis de signaler le caractère privé de ces contacts, les autorités compétentes pour l'octroi du permis de séjour crurent pouvoir admettre que le S.T.M. désirait que M. Ehrhardt séjourne en Suisse, ce qui n'était pas le cas. Cette opinion était renforcée par le fait, que, sur la base de l'arrêté du Conseil fédéral concernant le matériel de guerre, une autorisation initiale pour la fabrication de prototypes de projectiles sans douilles jusqu'au calibre de 30 mm lui avait été accordée.

Concernant cette autorisation, il convient de préciser qu'elle ne signifiait nullement que l'administration s'intéressait à ce travail. Semblable autorisation est accordée à toute personne qui satisfait aux conditions d'obtention.

A mi-septembre 1961, M. Ehrhardt s'annonça aux autorités de Sarnen. Sur la recommandation du fonctionnaire du S.T.M., il obtint un permis de séjour limité, sous réserve d'approbation

par la Police fédérale des étrangers. En 1962, les renseignements pris par les autorités compétentes révélèrent que la personne d'Ehrhardt éveillait des doutes du point de vue de la police de sûreté. La police fédérale des étrangers se vit ainsi dans la nécessité de faire examiner le cas sous l'angle de la police politique. Il est ressorti de ces recherches qu'Ehrhardt avait donné des renseignements mensongers sur des points importants concernant sa personne et sa vie antérieure, notamment en ce qui concerne son séjour et son activité en République allemande où, selon ses indications ultérieures, il aurait travaillé au perfectionnement de carburants pour fusées. Il a en outre été constaté qu'Ehrhardt était entré en Suisse avec des papiers qui ne portaient pas son nom véritable et que sa prétendue activité de recherche était financée par l'étranger.

Cela étant, la police des étrangers d'Unterwald-le-Haut notifia à Ehrhardt, le 4 juin 1963, que son séjour était limité au 15 juillet 1963 et qu'à cette date il devait quitter le Canton. Le délai de recours une fois écoulé, la police fédérale des étrangers a étendu la décision de renvoi à tout le territoire de la Confédération et prononcé contre Ehrhardt l'interdiction d'entrer en Suisse.

Il peut être répondu comme suit aux questions posées par M. Schmid, conseiller national :

1. — Vu le jugement négatif qu'il a porté sur les travaux d'Ehrhardt, le S.T.M. ne s'y est pas intéressé. Il n'a jamais attendu de résultats de ces recherches et a eu connaissance par la presse des essais effectués avec des rayons.

2. — Ehrhardt n'a jamais été autorisé par le département militaire fédéral à exécuter des essais de radiation. A sa demande, il avait seulement reçu en automne 1961, sur proposition du S.T.M. et en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral concernant le matériel de guerre, l'autorisation de fabriquer, pour son propre compte, des prototypes de projectiles sans douilles jusqu'au calibre de 30 mm. Il n'a d'ailleurs jamais fait usage de cette autorisation.

3. — Le S.T.M. a fait examiner les projets présentés par Ehrhardt par un professeur de l'Ecole polytechnique fédérale et par plusieurs de ses experts.

4. — Le S.T.M. n'a financé en aucune manière les recherches d'Ehrhardt.

5. — Le renvoi d'Ehrhardt et l'interdiction d'entrée ont été décidés dès que des raisons de police de sécurité sont apparues.

6. — Le S.T.M. entretient des relations de tous genres dans le domaine de la technique militaire et du perfectionnement du matériel de guerre avec des instituts scientifiques, des autorités, etc., mais il n'a jamais passé un accord avec Ehrhardt. »

LES P.T.T. ENGAGENT DES DAMES-FACTEURS

La direction générale des P.T.T., on le sait, envisage depuis un certain temps d'employer aussi des femmes dans le service postal de distribution, en premier lieu à Zurich, Bâle et Genève.

En accord avec le chef du Département fédéral des transports et communications et de l'énergie, la Direction générale

vient de publier à ce sujet des directives à l'intention des onze directions d'arrondissements. Il ne sera en principe recouru à l'emploi de femmes que si les autres mesures décidées pour parer à la pénurie de personnel ne suffisent pas. Les dames-facteurs ne seront employées que dans des circonscriptions comprenant uniquement la distribution des lettres. Leurs rapports d'engagement sont régis par les prescriptions fédérales en matière de personnel. Les salaires initiaux annuels sont de 7.740 francs jusqu'à l'âge de 20 ans et de 8.000 francs après cet âge. En cas d'occupation à la demi-journée, ces rétributions sont réduites en conséquence.

Au début de leur activité, les dames-facteurs sont renseignées lors d'un cours théorique préparatoire de deux semaines sur leurs droits et devoirs en qualité d'employées des P.T.T., ainsi que sur les prescriptions qu'il est indispensable de connaître pour effectuer correctement le service de distribution. Pendant la formation pratique, les dames-facteurs effectuent une tournée d'étude avec un facteur qui les initie à tous les travaux qui se présentent. A la fin de la formation pratique, trois jours sont consacrés à répéter la matière du cours préparatoire.

Les femmes seront en principe engagées à journée entière. L'engagement à la demi-journée n'entre en ligne de compte que s'il n'est pas possible de recruter suffisamment de femmes disposées à travailler toute la journée. L'organisation d'un service de facteur ou les limites de la circonscription n'en seront pas modifiées.

Les dames-facteurs reçoivent les pièces d'uniformes suivantes : manteau de pluie avec coiffe triangulaire, blouse de travail, béret, blouse-chemisier, foulard, jaquette, jupe, pantalon et manteau de drap. Dans la mesure du possible, il leur est en outre remis un diable de construction légère, avec récipient.

L'entreprise des P.T.T. occupe actuellement déjà quelque 9.000 femmes, notamment au guichet, au tri des lettres et au téléphone. A ce contingent, qui représente plus de 90 % de l'ensemble du personnel féminin de la Confédération, viendront donc dorénavant s'ajouter les dames-facteurs.

EXPOSITION DE TIMBRES-POSTE AU MUSEE DES P.T.T. A BERNE

Sous le titre « Sélection d'une collection spécialisée de France de 1693 à 1876 », le musée des P.T.T. présente du 1^{er} juillet au 20 août 1963, un choix de pièces rares appartenant à la célèbre collection de M. E. Antonini, de Genève. Cette sélection donne un aperçu très varié de la période préphilatélique et des débuts du timbre-poste en France. Elle constitue en outre un document historique des plus intéressants.

UNE FETE MONDIALE DE TIR ORGANISEE PAR LA RADIO

Des tireurs suisses de l'étranger, venus de tous les continents, se sont mesurés récemment dans un concours mondial de tir organisé par le service des ondes courtes de la Radiodiffusion suisse. Cette cinquième fête a lieu, comme le veut la tradition, l'année même de la Fête

fédérale de tir. Le concours s'est déroulé séparément au sein des diverses colonies suisses à l'étranger. La coupe de section est actuellement en possession du groupe de tireurs suisses de Luino (Italie). Les meilleurs tirs individuels sont récompensés par une carabine suisse.

En principe, les concurrents doivent tirer six coups à 300 m sur cible décimale. Mais comme le tir à 300 m est parfois impossible dans certains pays, il y a eu pour la première fois cette année, un concours de tir au petit calibre, à 50 m.

Rien qu'en Nouvelle-Zélande, 30 groupes (90 tireurs) se sont annoncés. Plusieurs femmes figurent parmi les concurrents. Les meilleurs résultats sont transmis télégraphiquement depuis les colonies suisses au studio des ondes courtes à Berne, si bien qu'un tableau provisoire peut être diffusé dans le monde entier par les ondes courtes suisses. Le classement définitif sera communiqué à la journée des Suisses de l'étranger lors de la Fête fédérale de tir à Zurich.

UN PROBLEME CAPITAL POUR LA SUISSE : COMMENT RESOUDRE LE PROBLEME DE LA RELEVÉ SCIENTIFIQUE ET DES CADRES UNIVERSITAIRES ET SUPERIEURS ?

Le problème de la relève professionnelle préoccupe depuis des années les autorités et tous les milieux de l'économie nationale. Voici bientôt deux ans que le Département fédéral de l'intérieur institua une « Commission pour l'étude des problèmes de relève dans le domaine des sciences morales, des professions médicales et des maîtres d'école moyenne ». La commission avait pour tâche de déterminer les effectifs, les besoins futurs et l'offre probable dans les professions considérées. Cinq sous-commissions furent constituées qui se consacrèrent à chacun des secteurs suivants : théologie, droit et sciences économiques et sociales, médecine, enseignement secondaire, enseignement universitaire. La tâche assignée à la commission était nouvelle. Il fallut élaborer des méthodes de recherches, envisager le problème de la relève des professions universitaires en étroite relation avec le bouleversement étonnamment rapide des structures sociales.

Le rapport de la commission vient de sortir de presse. Il ne compte pas moins de 210 pages imprimées et est complété par près de 60 tableaux. Ce rapport a été remis mercredi à la presse, au cours d'une conférence présidée par M. Tschudi, conseiller fédéral, chef du Département de l'intérieur. Le président de la commission, le professeur Hans Schultz, de l'université de Berne, ainsi que MM. Richard F. Behrendt, professeur et directeur de l'institut universitaire bernois de sociologie, et Kurt Luescher, licencié es sciences politiques, ont renseigné la presse sur leurs travaux, les résultats acquis et les recommandations faites au Département de l'intérieur.

En ouvrant la conférence, M. Tschudi, conseiller fédéral, a insisté sur la nécessité d'un effort collectif du peuple suisse, de l'économie nationale, des cantons et de la Confédération pour que les difficultés signalées par la commission d'enquête

puissent être surmontées. Il ne faut pas oublier que tous les problèmes de l'instruction publique sont au premier chef de la compétence des cantons. Si le Département fédéral de l'intérieur a donné son appui au travail entrepris par la commission, c'est que seule une enquête généralisée, étendue à l'ensemble du pays, pouvait donner des renseignements précis, valables et susceptibles d'aboutir à des résultats pratiques et efficaces.

Le professeur Schultz a ensuite exposé les tâches et les méthodes de travail de la commission et relevé que, malgré le caractère incomplet de l'enquête, il a été possible d'en dégager une vue d'ensemble, à savoir que les professions universitaires souffrent de réelles difficultés de recrutement, qui iront vraisemblablement en s'accroissant et qui affectent même des professions qui, voici peu d'années encore, redoutaient une pléthore, comme celles des juristes, médecins, dentistes. Il est donc de la plus urgente nécessité de prendre toutes les mesures propres à éliminer les obstacles qui barrent encore aux sujets aptes l'accès aux carrières universitaires. A cet égard, le rapport formule une série de recommandations pratiques.

Le professeur Behrendt, dans des remarques générales sur le problème de la relève, a dit que les difficultés actuelles n'ont pas un caractère passager. La crise présente un aspect durable et affecte presque toutes les branches d'activité. L'offre de personnel qualifié ne suit pas la demande, ni même souvent les besoins. Notre pays se trouve placé devant une situation entièrement nouvelle qui requiert aussi des solutions en parties nouvelles axées essentiellement sur les points suivants : élévation constante du niveau moyen de l'instruction de l'ensemble de la population et accroissement du taux de la population appelée à recevoir une instruction supérieure et universitaire, en vue de faire face aux besoins de la relève professionnelle.

Les problèmes qui se posent sont avant tout de nature sociale, ils peuvent donc être résolus par des mesures d'ordre psychologique, pédagogique, financier et administratif. Il y a tout lieu d'admettre que notre pays possède des réserves d'aptitudes non encore pleinement utilisées et qu'il importe de mettre en valeur. Le déséquilibre actuel entre les besoins et l'offre de personnel provient pour une large part des méthodes rétrogrades appliquées en matière d'instruction, de sélection et de promotion dans presque tous les pays du monde. Ces méthodes ne tiennent pas compte de l'évolution prodigieuse de la technique et de l'économie, ni du brusque accroissement qui en résulte dans les besoins en personnel qualifié.

Il y a disparité entre les éléments doués pour l'étude, ceux qui sont désireux d'étudier et enfin qui étudient effectivement.

Dans ses recommandations d'ordre général, la commission pense que les mesures à prendre doivent porter sur la sélection, la promotion et l'utilisation des réserves d'aptitudes et de la main-d'œuvre disponible, qu'il s'agisse des adolescents, des personnes exerçant déjà une profession ou justifiant d'une certaine formation professionnelle, et même de personnes d'un certain âge déjà sorties de la vie active. Il convient dès lors de développer et de décentraliser les écoles moyennes, d'améliorer le régime des bourses, de mieux faire connaître les pos-

sibilités offertes en matière de formation, de développer la formation parascolaire de même que l'orientation professionnelle, de vouer une attention spéciale au revenu des universitaires et de voir s'il ne serait pas possible de faire davantage appel au travail des femmes dans les professions avant tout universitaires, sans que la vie de famille ait à en souffrir. Le pourcentage des femmes suisses dans l'ensemble des étudiants est l'un des plus faibles d'Europe. Seules l'Albanie et l'Espagne ont une proportion plus faible encore.

M. Luescher, licencié es sciences politiques, a exposé la situation dans les écoles moyennes. Environ 40.000 jeunes gens ont suivi en 1961 une école moyenne du degré supérieur (gymnase, école normale ou école de commerce), soit 65 % de plus qu'en 1950. Le taux de scolarisation, c'est-à-dire le rapport des élèves d'école moyenne aux jeunes gens nés en Suisse, 15 à 19 ans plus tôt, s'est aussi accru, passant de 7,5 à 9,5 %. Cette forte progression des effectifs scolaires a entraîné un manque d'enseignants dans les écoles moyennes.

Au total, 86 postes d'enseignement sont demeurés vacants en 1961 et plusieurs centaines de postes sont à assurer par des surnuméraires. Si l'évolution actuelle se poursuit, ce qui est vraisemblable, il manquera 250 maîtres de gymnase en 1970 et environ 600 en 1975, non seulement en sciences, mais pour plus de la moitié en lettres.

En ce qui concerne les professions médicales, le manque de médecins de campagne et d'assistants est particulièrement sensible et 300 à 400 médecins pratiquants feront certainement défaut en 1970. La situation est pire en médecine dentaire. La présence de quelque 200 assistants étrangers fait qu'on ne s'en rend pas encore compte. En 1970, 500 à 700 dentistes feront probablement défaut. La profession a perdu de son attrait, en même temps qu'augmentaient les besoins de soins dentaires. Les vétérinaires aussi se font rares et il nous en manquera environ 190 en 1970. Certaines difficultés apparaissent également chez les pharmaciens et les assistants.

La situation n'est guère meilleure pour les juristes de tribunaux, juristes d'administration, juristes de secteur privé, avocats, secrétaires d'œuvres sociales, alors qu'elle est un peu moins tendue en ce qui concerne les économistes. Pour ce qui est d'autres professions, il manquera sans doute quelque 200 ecclésiastiques en 1970 dans chacune des deux confessions. On a également de la peine à recruter des bibliothécaires et des journalistes.

Pour remédier à cette situation qui va en empirant, il faut instituer une politique générale, systématique et scientifique de l'enseignement et de la main-d'œuvre et d'envisager des mesures particulières pour diverses professions, en améliorant les conditions de travail et les rétributions.

La commission dit, dans ses conclusions, que l'organisation de la relève doit être considérée comme un moyen d'affermir les assises d'une société libre qui proclame la valeur et la dignité de l'individu.

(Suite page 13).

ENTREPOT A L'USAGE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

Réunie sous la présidence de M. Ullmann, la commission du conseil des Etats chargée d'examiner le projet d'arrêté fédéral concernant l'édification d'un entrepôt à l'usage de l'administration centrale à Berne-Bunipliz a siégé en présence de M. Tschudi, conseiller fédéral. La commission unanime propose d'approuver le projet et d'ouvrir un crédit d'ouvrage.

UN NOUVEAU PRESIDENT DE LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE L'OBERLAND BERNOIS

L'assemblée générale de la Société de développement de l'Oberland bernois avait à élire son nouveau président, car M. S. Brawand, ancien conseiller d'Etat et actuel directeur du B.L.S., s'était démis de ses fonctions présidentielles. M. Ernst Scherz, hôtelier, membre du Grand Conseil, de Gstaad, a été appelé à lui succéder.

Puis l'on entendit un exposé de M. G.-A. Michel, sur la situation du tourisme dans l'Oberland bernois. L'orateur déclara que les perspectives de l'avenir immédiat étaient satisfaisantes.

MANIFESTATION COMMEMORATIVE POUR OSCAR BIDER

L'Aéro-Club de Suisse (A.E.C.S.) a organisé sur le terrain du Belpmoos à Berne une manifestation pour commémorer la traversée des Alpes par Oscar Bider, le 13 juillet 1913.

Un hélicoptère transportant des plis postaux est d'abord arrivé au Belpmoos, venant de Langenbruck, lieu de naissance de Bider. Il a poursuivi son vol vers Locarno, via Zurich.

On assista ensuite à un concours dont les participants venaient de toutes les régions de la Suisse. Le concours a été gagné par la section des Granges.

La réception officielle fut marquée par une allocution de M. W. Baumann, de Berne, membre du comité, directeur de l'A.E.C.S. qui releva un autre anniversaire: il y a 25 ans qu'était fondée la fondation «Pro Aero». Parmi les invités, on notait M. M. Burkhard, directeur de l'Office Fédéral de l'Air, le colonel-brigadier Bloetzer, commandant des troupes aériennes, et le président de l'A.E.C.S., le Dr Weibel, de Bienne. On relevait aussi la présence de plusieurs pilotes formés par Bider entre 1915 et 1918, et du mécanicien personnel de Bider, M. Charles Fueeg, de Zurich, qui est âgé de 78 ans.

M. Burkhard retraça la vie d'Oscar Bider. Ayant appris son métier d'aviateur en France en 1910, il devait périr tragiquement en 1919, lors d'une chute à Duebendorf. Le colonel-brigadier Bloetzer a souligné l'importance militaire de l'activité de Bider pendant la première guerre mondiale. Il a rappelé que l'armée et l'A.E.C.S. coopèrent pour la protection du pays.

La manifestation se poursuivit par le baptême d'un nouveau planeur de la section de Berne de l'A.E.C.S. par Mme Jeannette Wirz-Altweg, ancienne championne olympique. On put voir l'après-midi, le départ d'un bal-

lon, des vols d'une escadrille de hunter, des présentations de divers types d'avions, des vols acrobatiques, des sauts en parachute, des démonstrations de modèles réduits.

LE RASSEMBLEMENT JURASSIEN PROTESTE

Le Rassemblement Jurassien, mouvement pour la création d'un canton du Jura, communique notamment ce qui suit:

« A la suite de l'incendie de la ferme "Sous-la-Côte", vendue au D.M.F. par le gouvernement bernois, et bien que les causes du sinistre ne soient pas établies, la police cantonale a déclenché, dans la nuit du 18 au 19 juillet 1963, une opération des plus critiquables. Dans plusieurs localités du Jura, de nombreux gendarmes ont fait irruption au domicile de membres du Rassemblement jurassien et du groupe Belier. Réveillant des citoyens qui n'ont rien à se reprocher, ils se sont livrés, contrairement à la loi, à des violations de domicile, à des perquisitions et à des voies de faits.

« A Lajoux et à Délémont, des policiers ont pénétré, à deux heures du matin, dans l'appartement de femmes seules. A Vicques, ils sont entrés silencieusement dans une maison, se sont introduits dans une chambre à coucher et ont braqué leurs torches électriques sur un couple qui dormait. A Lajoux et aux Breuleux, des citoyens ont été maltraités et blessés. Des plaintes vont être déposées à l'encontre des auteurs de ces abus et de ceux qui les ont ordonnés. »

Le communiqué conclut en ces termes: « Selon les articles 173 et 175 du code de procédure pénale, des perquisitions nocturnes ne peuvent être faites que par le juge d'instruction accompagné de son greffier, éventuellement par le maire de la commune ou un officier de police. Dans la mesure où ils enfreignent ces dispositions, les procédés de la police bernoise ressemblent à ceux des régimes totalitaires. Soucieux de défendre les droits sacrés de la personne humaine, le rassemblement invite les jurassiens à respecter la légalité, mais aussi à s'opposer résolument à toute mesure policière contraire à la loi. »

CANTON DE FRIBOURG

Mme GONZAGUE DE REYNOLD

Mme Gonzague de Reynold, épouse du célèbre écrivain romand, née Marie-Louise de Reding-Biberegg, est décédée à l'hôpital des Bourgeois à Fribourg, au terme d'une longue maladie. Elle était née à Vinzel en 1885.

INAUGURATION DE L'AERODROME DE LA GRUYERE A EPAGNY

Dernièrement, a eu lieu à Epagny, l'inauguration de l'aérodrome de La Gruyère exploité par l'Aéro-Club de ce district. La manifestation a débuté le matin par la bénédiction du terrain, cérémonie qui fut présidée par

le doyen Armand Perrin, curé de Bulle. Après un apéritif et un dîner officiels servis à Gruyère, les invités, auxquels s'était joint un très nombreux public, purent assister à des démonstrations de modèles réduits, puis à la présentation d'avions modernes. L'invité d'honneur était Francis Liardon, champion du monde de voltige aérienne, qui fit une brillante démonstration aux commandes de son « Bucker-Jungmeister ». Au cours de la manifestation, les invités, au nombre desquels on remarquait la présence de M. Jacques Morard, président du Grand Conseil fribourgeois, Claude Genoud, conseiller d'Etat et directeur des Travaux publics, Pierre Glasson, conseiller national à Fribourg, Markus Burkhard, directeur de l'Office fédéral de l'air à Berne, et de nombreuses personnalités appartenant aux milieux de l'aviation suisse, furent salués notamment par MM. Eugène Loup, président de l'aéroclub de La Gruyère à Marsens, et Robert Dumas, chef de la place d'aviation de La Gruyère et moniteur de vol.

CANTON DE GENEVE

UN SUPERBE BROCHET

Un pêcheur, M. Camille Bussard, chauffeur de taxi à Genève, a eu la bonne fortune de tirer du Rhône, en aval de l'usine de La Coulouvrenière, un énorme brochet, mesurant 118 cm et d'un poids de 12.6 kg.

NOMINATION DU DIRECTEUR DE LA CITE UNIVERSITAIRE DE GENEVE

Le conseil de fondation de la cité universitaire de Genève, présidé par le professeur J.-A. Baumann, vient de désigner le directeur de la cité universitaire en la personne de M. Rémy Wyler, jusqu'ici professeur au collège de Genève. M. Wyler est âgé de 40 ans, c'est un sportif, spécialiste des problèmes de la jeunesse, qui a déjà œuvré dans les milieux des unions chrétiennes. Il est entré en fonction le 1^{er} septembre.

Un premier corps de bâtiment de la cité universitaire de Genève sera terminé pour la rentrée d'octobre. Il pourra recevoir quelque 200 étudiants.

MEDAILLE D'OR DU C.I.C.R. A SON PRESIDENT M. LEOPOLD BOISSIER

Une cérémonie, réunissant les membres du Comité International de la Croix-Rouge et le personnel de cette grande institution humanitaire, vient de se dérouler, en son siège, à l'avenue de la Paix à Genève, au cours de laquelle la médaille d'or du Comité International a été remise à son président, M. Léopold Boissier, à l'occasion de son 70^e anniversaire.

M. Frédéric Siordet, vice-président, dans l'hommage qu'il a rendu à M. Boissier, entré au Comité en 1946, a retracé sa carrière au service de la Croix-Rouge, souligné la haute idée

qu'il s'est faite du rôle du Comité International et combien totalement il s'est identifié avec cette institution, ajoutant qu'à travers tous les problèmes qui se sont posés au Comité International, lors de troubles, de conflits, de guerres, M. Boissier s'est constamment préoccupé de ne pas compromettre l'autorité de cette institution pour qu'elle puisse à l'avenir continuer à remplir son rôle qui est de sauver des vies humaines.

Le vice-président a ensuite remis au président Boissier la médaille d'or du Comité International de la Croix-Rouge.

Dans ses remerciements, le président a rappelé tout ce que la Croix-Rouge signifie pour lui.

M. Hans Meuli, ancien chef du service de santé de l'armée suisse et membre du C.I.C.R., a remis à M. Léopold Boissier la médaille Henry Dunant, décernée par l'Alliance Suisse des Samaritains.

Parmi les membres présents du Comité International à cette cérémonie, il y avait M. Carl Burckhardt, M. Martin Bodmer, vice-président, et M. Jacques Chenevière, vice-président d'honneur.

CANTON DE LUCERNE

COMMEMORATION DE LA BATAILLE DE SEMPACH

Les autorités et la population lucernoises ont commémoré, comme elles le font chaque année, la bataille de Sempach qui se déroula en l'an 1386.

Un cortège, comprenant plusieurs groupes historiques ainsi que les représentants des associations estudiantines, patriotiques et militaires, est parti à l'aube de la petite localité de Sempach pour gagner le champ de bataille. Les participants à la cérémonie entendirent alors la lecture du document relatant le déroulement de la bataille. Un discours fut ensuite prononcé par le conseiller national Franz-Josef Kurmann, délégué du gouvernement cantonal, qui rappela la signification du grand événement historique que fut la bataille de Sempach.

On notait dans l'assistance la présence du gouvernement nidwaldien « in corpore », du colonel-commandant de cops E. Uhlmann, du colonel divisionnaire A. Ernst et d'autres représentants des autorités militaires.

LA MAISON SUISSE DES TRANSPORTS A LUCERNE S'APPRETE A RECEVOIR SON MILLIONIEME VISITEUR

Ouverte le 1^{er} juillet 1959, la Maison suisse des transports et communications à Lucerne peut se targuer d'être le musée suisse le plus visité de notre pays et le musée des transports le mieux « fréquenté » d'Europe. Ce musée est, de loin, le plus populaire de notre pays et il ne cesse de faire la joie des enfants et d'être l'un des buts de voyage de nos écoliers et écolières.

Il s'apprête à recevoir incessamment le millionième

visiteur. Soucieux de mieux encore le faire connaître en Suisse romande, ses dirigeants viennent d'inviter les journalistes de langue française à lui rendre visite. Transportés de la gare au musée dans d'antiques véhicules du début du siècle — et qui eurent le succès que l'on devine lors de leur traversée de la cité — les journalistes romands ont été accueillis à la maison des transports par le président de la société qui l'administre, M. Raphaël Cottier, et le directeur, M. A. Waldis. Ces deux personnalités ont insisté sur le pouvoir d'attraction du musée, lequel peut s'enorgueillir d'une moyenne de 250.000 visiteurs par an. Cette popularité tient aux raisons suivantes :

a) La situation idéale de Lucerne, l'une des métropoles touristiques de la Suisse, et le cadre magnifique dans lequel est placée la maison des transports, au point terminal de la magnifique promenade qui longe le lac.

b) La conception qui a prévalu dans l'aménagement des halles.

c) L'intense intérêt témoigné par le public au problème des transports et à l'histoire des moyens conçus par l'homme dans le cours des siècles pour se déplacer et communiquer avec ses voisins, et, finalement, avec ses semblables habitant aux antipodes.

La maison des transports va maintenant s'agrandir. Les plans pour un nouveau bâtiment administratif sont terminés. Une nouvelle halle sera aménagée pour le tourisme, l'aviation et la navigation provisoirement installés dans une halle mise à leur disposition par les P.T.T. La Ville de Lucerne a mis à disposition le terrain nécessaire à ces bâtiments qui s'élèveront au sud des halles actuelles.

Les journalistes ont visité ensuite le musée. M. William Wenger, chef du service de presse des C.F.F., les a conduits à travers la halle des chemins de fer et M. J.-B. Marquart, secrétaire général de la Fédération routière suisse, par celle des transports routiers, tandis que M. Max Virchaux leur présentait la halle de l'aviation, et un représentant des P.T.T., celle des postes, télégraphes et téléphones.

CANTON DE NEUCHÂTEL

MORT D'UN EDITEUR

M. Arthur Delachaux, éditeur et ancien administrateur de la maison d'édition Delachaux et Niestlé S.A., s'est éteint à l'âge de 89 ans. Le défunt avait joué un rôle de premier plan dans les milieux d'éditeurs de livres de la Suisse romande.

DEUX IMPORTANTES REALISATIONS CHAUX-DE-FONNIERES

Dans le nouveau palais des sports et des expositions du centre de la Charrière, M. André Sandoz, président de la ville, du conseil de gestion du service d'information des Montagnes

neuchâteloises — que dirige M. J. M. Nussbaum, journaliste — et de la quinzaine culturelle de La Chaux-de-Fonds, a présidé une importante conférence de presse au cours de laquelle furent annoncés trois événements de la vie de la métropole de l'horlogerie.

Le premier est la création de la quinzaine culturelle de La Chaux-de-Fonds, qui veut, chaque année, exprimer sinon tous les aspects d'une culture nationale ou d'une ethnie, du moins les principaux, par des expositions, spectacles, concerts. La littérature sous toutes ses formes, le théâtre, le cinéma, la musique, les arts plastiques, la danse, le folklore seront illustrés, ce qui permettra d'amener à certains arts le public traditionnellement touché par les autres. Vision nouvelle de la culture, elle permettra au cours des ans la confrontation des diverses cultures. Pour 1963, c'est l'Espagne qui a été choisie, et une douzaine de manifestations prévues : l'œuvre gravée intégrale de Goya, un récital Lorca, chansons populaires espagnoles de Germaine Montero avec le guitariste Aspiazu, le roman espagnol du *xx^e* siècle traduit en français, l'Espagne vue par la Suisse, Cervantès, un grand concert de Falla dirigé par Robert Faller, conférences de deux hispanisants Jacques Commincioli et J.-P. Borel, introduction à la poésie et au théâtre espagnols contemporains, culture en Espagne 1963 par Tunione de Lara, un récital de danse Theresa et Luisilio, une fête espagnole, un concert spirituel : du 11 septembre au début d'octobre. La manifestation, qui doit être consacrée en 1964 à l'Italie ou à la Belgique, est placée sous l'égide des autorités communales et cantonales.

*
*
*

Du fait de la construction du pavillon des sports, une exposition artisanale et commerciale, intitulée mode et habitation, aura lieu chaque année en automne, destinée à montrer l'art de vivre sous tous ses aspects, l'art de vivre de la population moyenne, tant son habit que son habitat, sa culture que sa manière de manger, etc. Un stand étranger sera régulièrement présenté. Cette année, mode et habitation (qui existait déjà mais a été entièrement refondu) se déroulera du 10 au 20 octobre.

Enfin, il fut annoncé que le chancelier de la ville, M. Maurice Payot, avait présidé les séances de discussion d'une des importantes sections du congrès de l'union internationale des villes et pouvoirs locaux de Bruxelles de fin juin dernier : celle des « Autorités locales et des sports ». Le congrès, ensuite des rapports de la commission, a adopté toutes les conclusions élaborées au stage d'études de Gauting, Bavière, sous l'égide de l'U.I.V. et du conseil international des sports et éducation physique (Unesco). Elles serviront de base et de modèle à l'équipement sportif des villes. On a constaté que, si en Suisse, La Chaux-de-Fonds et Le Locle sont en avance au point de vue installations sportives, la Suisse en général est en retard.

C'est ainsi que La Chaux-de-Fonds, Le Locle et les Montagnes neuchâteloises désirent de plus en plus démontrer que sur tous les plans, elles désirent sortir d'un certain isolement industriel et géographique où elles étaient restées.

RASSEMBLEMENT ROMAND DE LA
JEUNESSE PROTESTANTE

Le Rassemblement romand de la jeunesse protestante a eu lieu à Vaumarcus, dans le canton de Neuchâtel. Quelque 300 jeunes gens, travaillant par groupes, y ont discuté leurs problèmes dans le monde d'aujourd'hui. Plusieurs résolutions ont résumé les discussions. Pour le chrétien, le gain ne peut être le résultat de son travail, ont estimé les participants, qui ont condamné la spéculation et recommandé la prudence à l'égard de la vente à tempérament. En ce qui concerne les problèmes sociaux, plusieurs demandes ont été formulées : la gratuité des études à tous les niveaux et l'attribution de pré-salaires, la mise sur pied d'une médecine sociale efficace, la transformation de l'A.V.S. en une caisse de Sécurité sociale, tous les chrétiens devant s'engager dans le combat pour une plus grande justice sociale. De manière plus générale, les jeunes ont estimé du devoir du chrétien de participer à la vie civique et jugé nécessaire que l'Eglise rappelle aux autorités qu'elle est leur mission, au besoin en prenant position sur certains problèmes politiques. L'armée a été évoquée elle aussi. Le Rassemblement s'est prononcé pour la reconnaissance d'un statut d'objection de conscience considérée comme une forme du témoignage chrétien et la création d'un service civil. D'autre part, les participants se sont opposés fermement à tout armement nucléaire pour notre pays.

Ces résolutions ont été lues en présence du conseiller fédéral Roger Bonvin qui, à son tour, a dit ce que les autorités attendent de la jeunesse. Actuellement, il y a trop de chrétiens qui disent non à la charge politique, déclare M. Bonvin. Chacun peut contribuer à la réalisation des demandes qui ont été faites en participant activement à la vie des institutions politiques à l'échelle de la commune, en particulier, dit-il encore. Il s'employa à décrire la réalité politique suisse, tirant des exemples de son expérience d'homme et de chrétien engagé dans un style direct et dynamique qui enthousiasma les jeunes.

Le Rassemblement s'est terminé par une présentation des « Vagabonds outre-mer », une équipe de 18 jeunes gens qui s'appêtent à partir à Haïti, où ils travailleront pendant une année dans un collège. Par ce service, ils illustreront une façon d'être jeunes dans le monde d'aujourd'hui.

CANTON DE SCHAFFHOUSE

ENTRETIENS GERMANO-SUISSES A SCHAFFHOUSE

Alors qu'il y a deux ans, des entretiens germano-suisse avaient eu lieu pour la première fois à Constance sur invitations, lancées par le Conseil de l'Allemagne indivisible, l'Union européenne d'Allemagne ainsi que par l'Union européenne de Suisse, une nou-

velle rencontre se déroule actuellement à Schaffhouse. De même qu'à Constance, il ne s'agit pas en fait d'une rencontre de membres de ces trois organisations, mais bien plutôt d'un échange de vues entre partenaires sur les questions politiques et économiques de l'heure. Quatre groupes distincts sont constitués pour étudier plus à fond les problèmes suisses, allemands et européens, tels que l'intégration économique, la sécurité européenne, la tradition, la neutralité et le fédéralisme.

Le conseiller national Walter Bringolf, de Schaffhouse, a ouvert la rencontre, en présence de nombreuses personnalités des milieux politiques, économiques et culturels des deux pays. Au début de l'année, il avait été convenu que l'on se rencontrerait dans la ville du Haut-Rhin afin de poursuivre et d'approfondir les premières discussions. Il ne faut pas se bercer d'illusions, a dit l'orateur, et ne pas attendre des résultats sensationnels de cette deuxième rencontre germano-suisse. Mais l'échange renouvelé des points de vue et les contacts humains maintenus peuvent être fort utiles. Quand on jette un regard sur les problèmes qui se présentent à la politique européenne, il faut considérer ces rencontres comme une nécessité de l'heure.

Le président a ensuite souhaité la bienvenue d'abord aux orateurs de la journée d'ouverture et aux participants d'Allemagne et de Suisse. Parmi ces derniers, on remarquait notamment les conseillers d'Etat Fauquex, Baechtold, Muller-T.G., les conseillers nationaux Akeret, Borel, Hackhofer, Tenchio, ainsi que le colonel commandant de corps Uhlmann et M. Hans Bauer, président central de l'Europe européenne de Suisse. Parmi les personnalités allemandes, on reconnaissait notamment MM. W. Schuetz, président du conseil d'Allemagne indivisible, et Helmut Muller, secrétaire général de l'Union européenne d'Allemagne, ainsi que MM. Fritz Erler, Pforzheim, Robert Margulies, Mannheim, tous deux membres du Bundestag. M. K.-G. Kiesinger, qui devait présider la journée d'ouverture, a dû retarder son arrivée.

En conclusion, le conseiller national Bringolf, président de la ville de Schaffhouse, a indiqué la position et l'importance de cette ville de la rive droite du Rhin et a rappelé le programme de la journée d'ouverture.

Le vice-président du gouvernement schaffhousois, M. E. Hofer, a confirmé pour sa part la nécessité de créer de plus grands espaces politiques et économiques, mais il a souligné que la Suisse ne pouvait se représenter l'Europe future que sous une forme fédéraliste.

Le président du Conseil des Etats, M. Fauquex, a souligné pour sa part qu'un tel entretien, ou plutôt un tel dialogue, correspondait à l'essence même de la démocratie et il a esquissé brièvement la tâche des quatre groupes de travail prévus.

M. H. Muller, Bonn, a indiqué que l'Union européenne d'Allemagne s'opposait fermement aux conceptions nationalistes, dépassées, du chef de l'Etat français et qu'elle avait contribué pour qu'un préambule soit joint au Traité franco-allemand, afin de le placer dans le cadre des objectifs et des engagements européens et atlantiques.

M. W. Schuetz suggéra qu'une future conférence de la paix s'occupe de la question allemande ainsi que de l'abandon de la guerre froide.

M. Hans Bauer enfin, s'est félicité de ce que la proposition d'une seconde rencontre ait rencontré un si bon accueil et que de nombreux membres de l'assemblée fédérale aient répondu à l'invitation.

CANTON DU TESSIN

MORT DE L'ANCIEN JUGE FEDERAL PLINIO BOLLA

On apprend la mort, survenue à l'âge de 67 ans, de l'ancien juge fédéral Plinio Bolla, né à Olivone, au Tessin, le 20 décembre 1896. Après des études aux universités de Berne et de Lausanne, le défunt fut avocat et notaire à Bellinzona. Il fit partie du Grand Conseil tessinois où il représentait le parti radical démocratique, puis fut élu au Tribunal fédéral en 1925, où il resta en fonction jusqu'en 1950. Il présida ce tribunal en 1944-45. M. Plinio Bolla présida, à plusieurs reprises, des délégations suisses à diverses conférences diplomatiques, et il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur la protection des œuvres littéraires et de la propriété intellectuelle.

M. Plinio Bolla fut également président de la Société Suisse des juristes de 1938 à 1940 et docteur *honoris causa* de l'université d'Utrecht. Ses dernières années ont été assombries par la maladie.

CANTON DE THURGOVIE

COUPE THURGOVIENNE DE L'EXPO-64

Le secteur « Terre et Forêt », de la prochaine Exposition nationale de Lausanne, organise une « Coupe des jeunes agriculteurs », en collaboration avec l'Association des Propriétaires de Tracteurs et diverses organisations. Le premier concours de ce genre en Suisse alémanique s'est déroulé à Frauenfeld avec la participation de huit groupes.

CANTON DU VALAIS

NOUVELLE INDUSTRIE EN VALAIS

L'ère des grands barrages touchant à sa fin dans plusieurs régions du Valais, principalement dans le secteur de la Grande-Dixence, les autorités ont pris des dispositions pour éviter un désœuvrement qui pourrait être fatal à certaines vallées alpestres. C'est ainsi que l'on

a inauguré à Hérémence, à plus de 1.200 m d'altitude, une fabrique de compteurs électriques pouvant occuper plus de 150 ouvriers dans un avenir assez rapproché. Cette année déjà une quarantaine de personnes trouveront ici un emploi assuré, menacées qu'elles étaient par un déracinement. Prirent part aux manifestations MM. Gard, président du gouvernement, Jacquod, président du Grand Conseil, des délégués des C.F.F. et des P.T.T. ainsi que le Conseil municipal d'Hérémence entourant M. Camille Sierro, auteur de cette heureuse initiative.

CANTON DE ZURICH

DISCOURS DU PRESIDENT DE LA CONFEDERATION AU TIR FEDERAL

M. Willy Spuehler, président de la Confédération, a apporté à la journée officielle du Tir fédéral de Zurich le salut des autorités fédérales. Après l'éloge de la société suisse des carabiniers et de ses sections, le haut magistrat, accompagné de quatre de ses collègues a déclaré qu'une fête de Tir réunissant plusieurs milliers de tireurs participant à des concours variés est une manifestation grandiose de la volonté du peuple suisse de se défendre. Le fait que près de 70.000 hommes accourent de tous les coins du pays pour mesurer leur savoir, est très impressionnant. C'est la preuve d'une volonté ferme de se défendre, fondée sur le droit séculaire du citoyen libre.

Les grandes fêtes fédérales de tir, de gymnastique et de chant sont par leur origine des jours fériés de la nation. Spécialement à l'époque où les voyages n'étaient pas encore aussi répandus, les fêtes fédérales avaient une grande importance nationale. Elles étaient une manifestation folklorique attirant les citoyens des diverses régions du pays et les rapprochant dans l'enthousiasme patriotique.

Cette grande époque des fêtes patriotiques a formé et répandu le nouvel esprit fédéraliste et consolidé l'état démocratique.

Aujourd'hui, un siècle plus tard, il est permis de renouveler la question posée jadis et de se demander si la constitution démocratique ne garantit pas également les mœurs démocratiques. Parce que, dans l'âme du peuple suisse, les mœurs démocratiques sont ressenties comme l'attitude spirituelle convenable. Certes, ces mœurs ne sont pas immuables, elles peuvent évoluer au gré des conditions économiques et sociales. L'état et la société doivent s'adapter à ces transformations. Les mœurs démocratiques étaient différentes, dans les conditions valables, il y a un siècle, de celles que nous connaissons aujourd'hui, même si nos institutions sont demeurées en principe les mêmes. Le sentiment national suisse a besoin, plus que celui d'autres peuples, d'une certaine uniformité sur le plan social. Un état dont la structure est si hétérogène a besoin d'un élément de liaison et d'attachement ne reposant pas seu-

lement sur le droit constitutionnel, mais aussi, et dans une mesure au moins équivalente, sur des considérations d'ordre social, c'est-à-dire sur une bonne harmonie régnant dans le peuple tout entier pour la vie commune journalière. L'équilibre social de la démocratie suisse est le terrain favorable qui engendrera le sentiment de sécurité que doivent éprouver dans un pays, les paysans et les ouvriers, les artisans et les employés.

Notre démocratie implique la co-responsabilité de chaque individu. L'idéal inspirant le peuple suisse doit être celui de l'homme conscient de ses responsabilités, que ce soit à l'égard de sa famille, envers la collectivité ou dans l'exercice de sa profession.

La morale de l'entreprise et le travail de qualité, ces bases de notre prospérité, reposent sur cette responsabilité. Nous devons être conscients du fait que l'envahissement actuel de notre pays par la main-d'œuvre étrangère peut porter atteinte sérieusement à ces principes fondamentaux. La responsabilité envers la collectivité exige une participation active de chaque citoyen aux affaires publiques, à l'échelle de la Commune, du Canton, de la Confédération. Le penchant accru à se retrancher dans la sphère privée pour goûter un sentiment de bien-être matériel ne peut à la longue profiter à notre démocratie. Il ne faut pas confondre le service de l'Etat et l'identification de l'individu avec l'Etat. Dans notre démocratie, il doit y avoir une place suffisante pour la sphère privée, pour l'activité personnelle de chacun. C'est de même le sens du fédéralisme de garantir une zone d'activité propre aux divers groupements de notre pays. Lorsque d'importantes questions relatives aux conditions de travail sont réglées par des contrats collectifs, par exemple, sans que l'Etat intervienne, nous sommes en présence du véritable fédéralisme.

Notre co-responsabilité s'étend au-delà de nos frontières. La neutralité suisse n'a jamais été interprétée comme un désintéressement pour les problèmes humains se présentant au-delà des propres frontières. La neutralité, c'est la réalité de notre existence en tant que nation, en tant que Suisse libre. Sa justification ne résulte pas en dernier lieu des services rendus aux autres parties du monde, à la disposition desquelles nous tenons une zone permanente de refuge spirituel, d'activité charitable et de médiation politique, pour les périodes troublées. La Croix-Rouge internationale est l'une de ces justifications, l'aide aux pays sous-développés, sans objectif politique, en est une autre. Si la neutralité n'est pas comprise comme une obligation et co-responsabilité, elle menace de paraître une simple commodité. Dans le cours des énormes transformations qui s'accomplissent actuellement partout, sur les plans économique et social, de grandes tâches attendent la génération actuelle du peuple suisse. Elle pourra les mener à bien si elle demeure fidèle, dans ses idées et dans son comportement, à l'idéal de l'homme conscient de ses responsabilités et des principes démocratiques.

NOUVELLE PROPAGANDE TOURISTIQUE

La commission de l'Office national suisse du tourisme, siégeant sous la présidence de M. Gabriel Despland, conseiller aux Etats, a approuvé le projet définitif du pavillon des vacances à l'Exposition nationale suisse de Lausanne en 1964. La Suisse sera présentée en tant que pays de vacances par une nouvelle projection, qui est une invention suisse, dans un local formant une voûte céleste sur laquelle, par le jeu de lumière de 56 rayons de projection d'une surface totale de 600 mètres carrés, des possibilités de présentation considérables s'offriront au public.

M. Werner Kaempfen, directeur de l'Office national suisse du tourisme, a présenté ensuite le rapport de situation, lequel mentionne que le recul du nombre des nuitées jusqu'à fin mai s'est élevé à près de 4 % (moins 5,3 pour les nuitées d'hôtes étrangers). La commission a examiné les mesures de propagande envisagées et celles qui devront être prises pour s'adapter à la nouvelle évolution en matière de tourisme international. Alors que les chemins de fer fédéraux enregistrent un nombre toujours plus élevé de voyageurs et que nos routes reçoivent un effectif de voitures toujours plus considérables, on enregistre, fait curieux, un recul en ce qui concerne le tourisme suisse. Comme cette tendance se manifeste également dans d'autres pays européens, elle prouve que l'on se trouve désormais en face d'un profond changement de structure du tourisme, c'est-à-dire que les touristes recherchent plutôt des logements de vacances et des places de camping, où la statistique touristique échappe à la rigueur des contrôles d'hôtels, et que pour des considérations d'ordre financier et économique, certains pays invitent leurs ressortissants à ne pas passer leurs vacances hors des frontières. Le but principal de la propagande touristique suisse sera d'empêcher que le tourisme d'été ne soit qu'un tourisme rapide de passage. Le programme touristique de l'Office national suisse du tourisme basé sur le slogan qui propose de voyager en Europe et de se reposer en Suisse, et qui préconise donc des vacances calmes et reposantes, comprend surtout des manifestations culturelles et prévoit une série de campagnes consacrées à l'effort culturel de la Suisse, en Europe et dans les pays d'outre-mer.

La commission a nommé comme vice-directeur de l'Office à Zurich, M. Christian Signorelli, de Sur, aux Grisons, qui, depuis 15 ans, dirige l'agence de l'Office national suisse du tourisme à Francfort.

POUR LES SINISTRES DE SKOPLJE

L'œuvre suisse d'entraide ouvrière a mis immédiatement deux millions de dinars à disposition des sinistrés de Skoplje, qui vient d'être terriblement ravagée par un tremblement de terre.